



I. Municipalidad
de Queilen



SEMINAIRE FRANCE CONE SUD
“INTERCOMMUNALITE ET COOPERATION DECENTRALISEE: LA GESTION
COMMUNE DES POLITIQUES PUBLIQUES LOCALES”
QUEILEN, PROVINCE DE CHILOE (CHILI) 23, 24 ET 25 JANVIER 2008

PRESENTATION DES INTERVENANTS FRANCE ET
CONE SUD

En accord avec la méthode de travail adoptée lors des deux séminaires précédents, la condition de base pour ceux qui souhaitaient réaliser des présentations était de remplir et d'envoyer un « formulaire de présentation » destiné à présenter les expériences d'intercommunalité et/ou de coopération décentralisée du séminaire.

Le but de ce formulaire est d'apporter une meilleure information et de faciliter la connaissance des caractéristiques et des expériences réalisées par les gouvernements locaux pour les personnes présentes lors du séminaire.

Certains exposants n'ont pas envoyé le formulaire avant la date limite ; c'est pour cela que la totalité des formulaires de présentation n'est pas présente. De la même sorte qu'un guide, figurent ci-dessous les différentes structures avec la page correspondante à leur présentation :

- | | | |
|-----|---|---------|
| 1.- | Association Ville Sud de Santiago | Page 2 |
| 2.- | Association des Municipalités de l'aire métropolitaine (Paraguay) | Page 4 |
| 3.- | Communauté de Communes du Canton de Villandraut | Page 6 |
| 4.- | Municipalité de Santo André (Brésil) | Page 9 |
| 5.- | Conseil Général des Hautes-Pyrénées | Page 11 |
| 6.- | Association des Municipalités de la Province de Chiloé | Page 13 |
| 7.- | Conseil Général de Finistère | Page 17 |
| 8.- | Communauté d'agglomération du Grand Tarbes | Page 19 |



I. Municipalidad de Queilen



1.- Association Ville Sud de Santiago

Antécédents de la structure			
Nom de la structure		Modèle de la structure: National/ Régional/ Provincial/ Autre	
Association Ville Sud de Santiago		Autre : territorial. Le secteur sud de Santiago est de caractère interprovincial.	
Situation géographique			
Pays		Région	Province
CHILI		METROPOLITAINE	SANTIAGO ET DEL MAIPO
Possède une personnalité juridique comme telle		Année de Formation	N° de communes affiliées à la structure et N° d'habitants
Oui	Non	2005	10 COMMUNES 1 350 000 HABITANTS
	X		
Axes stratégiques d'action de la structure sur son territoire :			
Développement social, urbain, économique et institutionnel, santé, éducation, sécurité citoyenne, service à la communauté, justice locale, environnement.			
Nom et Prénom des participants:			eMail:
Guillermo Tapia			gtapia@puc.cl
Objectif de la présentation			
Transports	Environnement	Développement local	
		Renforcement de la gestion pour le développement local.	
Bref descriptif de l'expérience à présenter :			
<p>Les municipalités du secteur sud de Santiago ont des caractéristiques communes, depuis sa création, en relation avec la précarité qui caractérise la plus grande partie de ses habitants, précarité qui a obligé les maires à chercher de manière innovante une forme d'intercommunalité (Asociatividad) pour favoriser la gestion des municipalités et affronter de manière participative, légitime, intégrale et efficace les problèmes propres à leur réalité.</p> <p>L'expérience a été très innovante et réussie, et elle a été diffusée au niveau national et international pour sa grande capacité à être reproduite.</p>			



Information détaillée :

Le Territoire : description de ses caractéristiques (territoire rural, urbain, mixte) et défis que cela pose pour en gérer le développement.
Il s'agit d'un territoire dont 50% est urbain et 50% est rural, concentrant la ruralité dans deux communes : San Bernardo et La Pintana. Les communes urbaines qui le composent sont : San Miguel, Pedro Aguirre Cerda, San Joaquín, La Cisterna, Lo Espejo, San Ramón, la Granja et El Bosque.
L'intercommunalité : forme juridique, les compétences obligatoires ou optionnelles, et les domaines d'intervention prioritaires. Origine de l'intercommunalité et objectifs initiaux. À quels besoins ou problèmes locaux répond-elle ?
Description d'une expérience en particulier : quelle était la situation initiale ? en quoi l'association intercommunale a-t-elle permis une amélioration de cette situation ? quelles ont été les difficultés rencontrées dans la gestion intercommunale ?
Nous sommes en train de développer deux projets importants d'intercommunalité : 1.- Plan stratégique participatif de développement intégral de la Ville Sud 2.- Système intercommunal et interactif d'information territorial de la Ville Sud.
Coopération décentralisée : quelles expériences en coopération décentralisée avez-vous ? avec quel pays et quelle collectivité locale ? envisagez-vous de développer de nouvelles coopérations ? Spécifier le pays et les domaines d'intérêt. Avez-vous d'autres formes de coopération ?
L'association Ville Sud est née comme conséquence d'un projet URB-AL du réseau 3 nommé, par les observatoires locaux, de la démocratie participative, développé par un réseau latinoaméricain-européen des villes dans lequel participa El Bosque et que Barcelone coordonna de 2005 à 2007.
L'intervenant : description rapide de ses fonctions au sein de la structure.
Professionnel de l'appui



I. Municipalidad de Queilen



2.- AMUAM (Association des Municipalités de l'aire métropolitaine) Paraguay

Nom de la structure:		
AMUAM (ASSOCIATION DES MUNICIPALITÉS DE L'AIRE MÉTROPOLITAINE)		
Nom de la structure	Modèle de la structure:	
AMUAM	Association privée	
Situation géographique		
24 municipalités de l'aire centrale et capital (région orientale) et Bajo chaco (région occidentale)		
Pays / Région / Province :	Nombre d'habitants	Année de formation
PARAGUAY	2.173.985	31/10/1978
Axes stratégiques d'action de la structure sur son territoire :		
Co-aider dans l'amélioration permanente des conditions de vie dans les municipalités appartenant à la AMUAM		
Nom et Prénom des participants		eMail:
Lic. José del Pilar Gamarra Velásquez		JOSEDELPIGAMARRA@HOTMAIL.COM
Thème de présentation préféré :		
Récotte des déchets solides		
Bref descriptif de l'expérience à présenter :		
<p>Avant la nécessité d'obtenir le contrôle des dispositions finales sur les déchets solides, la AMUAM a dû faire l'acquisition d'un terrain pour la mise en place d'une décharge. Une étude de faisabilité a été réalisée et un terrain de la municipalité d'Asuncion a été affecté à cette décharge, terrain nommé CATEURA où sont actuellement entreposés 70% des résidus solides de l'aire métropolitaine.</p> <p>Ainsi il existe des municipalités associées à la AMUAM qui ont leur propre décharge approuvée par l'organe régulateur de l'environnement du gouvernement central.</p>		



Information détaillée:

<p>Le Territoire : description de ses caractéristiques (territoire rural, urbain, mixte) et défis que cela pose pour en gérer le développement.</p> <ul style="list-style-type: none"> – Comprend les 70% des municipalités associées qui sont urbanisées – Maintenir dans des conditions optimales les machines destinées à la collecte des déchets solides.
<p>L'intercommunalité : forme juridique, les compétences obligatoires ou optionnelles et les domaines d'intervention prioritaires. Origine de l'intercommunalité et objectifs initiaux . A quels besoins ou problèmes locaux répond-elle ?</p> <ul style="list-style-type: none"> – Le cadre juridique répond au décret signé par le pouvoir exécutif pour la création, en vertu de la loi 222/54 org. Municip. – La structure date de 1978 et son objectif est d'encourager la coopération interinstitutionnelle entre les municipalités qui composent l'aire métropolitaine. – La plus grande nécessité est de renforcer les dispositions finales sur les déchets solides domiciliaires et autres.
<p>Description d'une expérience en particulier : quelle était la situation initiale ? en quoi l'association intercommunale a-t-elle permis une amélioration de cette situation? quelles ont été les difficultés rencontrées dans la gestion intercommunale ?</p> <ul style="list-style-type: none"> – Au début, la structure comptait sur les apports économiques pour le soutien de l'institution à travers les municipalités appartenant à l'aire métropolitaine. Mais comme celles-ci étaient peu nombreuses, l'intercommunalité a du recourir à des accords et recevoir des appuis de coopération internationale (Jica-Japon) qui ont permis, grâce aux camions affectés à la collecte et aux machines, de concrétiser la collecte des déchets solides domiciliaires et autres, dans plusieurs municipalités de l'aire métropolitaine.
<p>Coopération décentralisée : quelles expériences en coopération décentralisée avec-vous ? avec quel pays et quelle collectivité locale? envisagez-vous de développer de nouvelles coopérations ? Spécifier le pays et les domaines d'intérêt. Avez-vous d'autres formes de coopération ?</p> <p>Actuellement, nous comptons avec le soutien de la JICA (Japon) pour le renforcement intercommunal. Nous aimerions développer des accords de coopération intercommunale dans l'aire métropolitaine sur le contrôle environnemental et la collecte des déchets solides. Nous aimerions également approfondir nos connaissances et échanger nos expériences avec d'autres pays latino-américains et européens.</p>
<p>L'intervenant : description rapide de ses fonctions au sein de la structure.</p> <p>Actuel directeur exécutif de la AMUAM, ancien conseiller municipal, ancien membre du directoire de la corporation des eaux sanitaires du Paraguay, ancien conseiller départemental du gouvernement du département central, et ancien président de l'association des conseils municipaux du Paraguay</p>



I. Municipalidad de Queilen



3.- Communauté de Communes du Canton de Villandraut

Nom de la structure	
Communauté de communes du Canton de Villandraut	
Communes associées	Modèle de la structure : National/ Régional/ Provincial/ Autre
Bourideys, Cazalis, Lucmau, Noaillan, Pompéjac, Préchac, Uzeste, Villandraut	Communauté de communes Établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) avec fiscalité propre
Situation géographique	
Région d'Aquitaine (sud-ouest de la France), le territoire de la communauté de communes est situé au sud du département de la Gironde (préfecture : Bordeaux), entre le Parc naturel régional des Landes de Gascogne et au cœur du « Pays des Landes de Gascogne ».	
Compétences de l'intercommunalité :	
<ul style="list-style-type: none"> - Obligatoires : développement économique, développement de l'espace communautaire. - - Optionnelles: protection et valorisation de l'environnement, de la culture et des sports, habitations sociales, conditions de vie, viabilité - Facultatifs: action sociale,, "approche Pays" 	
Nom et prénom du participant :	Mail:
Isabelle DEXPERT, Mairesse de Pompéjac (230 habitants), déléguée pour la Communauté de communes du canton de Villandraut, conseillère générale du Canton de Villandraut, Présidente de la commission développement durable du Conseil général de la Gironde.	canton.i.dexpert@wanadoo.fr
Thème de la présentation :	
L'intercommunalité dans le développement local	
Bref descriptif de l'expérience à présenter :	
<p>- Agenda 21 local : Un compromis en faveur du développement durable solidaire et responsable du territoire Développement économique : zone d'activité des « 3 Cirons » Organisation du territoire : plans locaux d'urbanisme Service public : enfance et adolescence, adultes, transports en charge, points d'accès du public à l'informatique Participation et concertation : forum pour les citoyens Biens communs : patrimoine, tourisme, « plan » d'urbanisme Mutualisation des ressources : projets en commun entre 3 Communautés de communes</p>	



Information détaillée:

<p>Le Territoire : description de ses caractéristiques (territoire rural, urbain, mixte) et défis que cela pose pour en gérer le développement.</p> <p>Un territoire rural qui regroupe 8 communes du Canton de Villandraut avec une population de 4629 habitants. Caractéristiques: une baisse de la densité de la population, de grands espaces à gérer, peu d'entreprises et donc peu de ressources financières à la disposition des collectivités.</p>
<p>L'intercommunalité : forme juridique, les compétences obligatoires ou optionnelles, et les domaines d'intervention prioritaires. Origine de l'intercommunalité et objectifs initiaux. À quels besoins ou problèmes locaux répond-elle ?</p> <p>La Communauté de Communes est un EPIC avec une fiscalité propre.</p> <p><u>Compétences obligatoires :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Développement économique ➤ Organisation de l'espace de la communauté <p><u>Compétences optionnelles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Protection et valorisation de l'environnement (déchets, assainissement non collectif) ➤ Condition de vie (équipements sportifs et culturels, service public des transports, appui aux opérations d'amélioration des habitations, gestion d'un transport public adapté aux territoires ruraux) ➤ Action sociale : aides à domicile, action extrascolaire en faveur des enfants, structures d'accueil pour les enfants de moins de 3 ans. ➤ Tourisme ➤ Adhésions : Pays des Landes de Gascogne, syndicat de la vallée du Ciron, Espace Economique Formation, Gironde numérique <p>Création de la Communauté de communes le 1^{er} juin 2002 pour répondre aux nécessités locales, car seules, les communautés ne pouvaient pas réaliser les équipements collectifs et assumer les services dont la population avait besoin.</p>
<p>Description d'une expérience en particulier : quelle était la situation initiale ? en quoi l'association intercommunale a-t-elle permis une amélioration de cette situation? quelles ont été les difficultés rencontrées dans la gestion intercommunale ?</p> <p>Les services infantiles et de la jeunesse :</p> <p>Avant 2002 : quasi inexistants</p> <p>Aujourd'hui : un accueil multiple (24 personnes), 20 assistants d'éducation primaire organisés en un RAM (Relais Assistantes Maternelles), 1 CLSH (Centre de Loisirs Sans Hébergement) pour les moins de 6 ans et 1 CLSH pour les plus de 6 ans, accueil extrascolaire avant et après les classes, aide à la scolarité dans 3 RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal).</p> <p>En 2008 : 1 LAEP (lieu d'accueil des enfants et des parents)</p>



<p>Coopération décentralisée : quelles expériences en coopération décentralisée avez-vous ? avec quel pays et quelle collectivité ? envisagez-vous de développer de nouvelles coopérations ? spécifier le pays et les domaines d'intérêt. Avez-vous d'autres formes de coopération ?</p>
<p>Coopération avec les Communautés de Sud-Gironde (Bazadais et Captieux-Grignols), sous la tutelle du Pays des Landes de Gascogne.</p> <p>Exemples depuis 2002 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Une ORAC (Opération de Revitalisation de l'Artisanat et du Commerce) terminée ➤ Une OPAH (Opération Programmée d'Amélioration des Habitations) en cours ➤ Un EEEF (Espace Economie Emploi Formation) à Bazas, en cours ➤ Mutualisation des offices de tourisme de Villandraut et de Bazas (en cours)
<p>L'intervenant : description rapide de ses fonctions au sein de l'intercommunalité</p>
<p>Isabelle DEXPERT : Responsable de la Commission n°6 affaires culturelles, associatives et sportives, bases nautiques et piscine, membre de la Commission n°5 enfance et adolescence Agenda 21 : responsable des actions.</p>



I. Municipalidad de Queilen



4.- Municipalité de Santo André

Nom de la structure		
Municipalité de Santo André		
Nom de la structure	Modèle de la structure:	
Situation géographique:		
Pays, Région, Province :	Nombre d'habitants	Année de formation:
BRESIL		
Axes d'intervention de l'intercommunalité:		
Nom et Prénom des participants:		eMail:
Edgar Pereira Cezar		epcezar@santoandre.sp.gov.br
Thème de présentation préféré:		
Développement économique local		
Bref descriptif de l'expérience à présenter		
Programme d'appui aux exportations des PME.		



I. Municipalidad de Queilen



Information détaillée:

Le Territoire : description de ses caractéristiques (territoire rural, urbain, mixte) et défis que cela pose pour en gérer le développement.
Santo André = 700 000 habitants
L'intercommunalité : forme juridique les compétences obligatoires ou optionnelles et les domaines d'intervention prioritaires. Origine de l'intercommunalité et objectifs initiaux. À quels besoins ou problèmes locaux répond-elle ?
Description d'une expérience en particulier : quelle était la situation initiale ? en quoi l'association intercommunale a-t-elle permis une amélioration de cette situation ? quelles ont été les difficultés rencontrées dans la gestion intercommunale ?
<ul style="list-style-type: none"> • Situation initiale : entreprises sans connaissance des processus d'exportation et d'internationalisation • A permis d'améliorer la situation : échange d'information, formation des employés, organisation de missions techniques, etc. • Difficultés : résistance des dirigeants d'entreprises, intérêts politiques divers des autres municipalités de la région ABC.
Coopération décentralisée : quelles expériences en coopération décentralisée avez-vous ? avec quel pays et quelle collectivité locale ? envisagez-vous de développer de nouvelles coopérations ? spécifier le pays et les domaines d'intérêt. Avez-vous d'autres formes de coopérations ?
Intérêt d'échanger des informations commerciales pour les entreprises qui désirent acheter et vendre des produits, recevoir des missions patronales et autres activités qui contribuent au développement économique régional.
L'intervenant : description rapide de ses fonctions au sein de la structure
Edgar Pereira Cezar Directeur du Département des Relations Internationales, Municipalité de Santo André.



5.- Conseil Général des Hautes-Pyrénées

Antécédents de la structure		
Nom de la structure		Modèle de structure
Conseil général des Hautes-Pyrénées		Gouvernement local départemental
Situation géographique		
Pays	Région	Département
France	Midi-Pyrénées	Département des Hautes-Pyrénées
Possède une personnalité juridique comme telle ?		N° de communes affiliées et N° d'habitants
Oui	Non	474 municipalités sur le territoire et 225 000 habitantes
X		
Axes stratégiques d'action de la structure sur son territoire :		
Le département des Hautes-Pyrénées est compétent pour l'action sociale (enfance, personnes âgées, handicapés, revenu minimum d'insertion...), le développement local, le tourisme, l'environnement, les routes, certains transports, l'éducation, la culture et le sport.		
Nom et Prénom du participant		eMail:
Carolina BERTAIL		Carobertail@hotmail.com Caroline.ber tail@c g65.fr
Objectif de sa présentation		
Transports	Environnement	Développement local
		X
Bref descriptif de l'expérience à présenter:		
Coopération décentralisée entre le Conseil général des Hautes-Pyrénées et le Comité de la Haute Cuenca du Rio Grande (association des municipalités de la Quebrada de Humahuaca - Argentine- Province de Jujuy) : gestion intégrée des ressources hydriques.		



Information détaillée:

Le territoire : description de ses caractéristiques (territoire rural, urbain, mixte) et défis que cela pose pour en gérer le développement.
<p>Territoire du projet de coopération décentralisée : la Quebrada de Humahuaca: territoire rural, andin (Quebrada), vallée montagneuse qui forme un couloir naturel de 155 Km du nord au sud. Son centre est traversé par le fleuve Rio Grande. Altitude moyenne : 3000 m.</p> <p>Défis : 1. Classer patrimoine de l'Humanité par l'UNESCO</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Défis-tourisme ⇒ Défis-environnement <p>2. Gestion du fleuve</p>
L'intercommunalité : forme juridique, les compétences obligatoires ou optionnelles, et les domaines d'intervention prioritaires. Origine de l'intercommunalité et objectifs initiaux. A quels besoins ou problèmes locaux répond-elle ?
<p>8 Municipalités: 1. Tilcara (5) 5 640 hab., 2. Humahuaca (7) 11 369 hab., 3. Volcán (1) 1 580 hab., 4. Tumbaya (2) : 884 hab., 5. Purmamarca (3) : 2 089 hab. 6. Maimará (4) : 2 740 hab., 7. Huacalera (6) 2 023 hab. 8. Tres Cruces (9) avec 456 hab.</p> <p>Le Comité de Cuenca existe depuis le 5 mars 2006, mais c'est seulement depuis 2005 que les 3 municipalités de Volcán, Tumbaya et Purmamarca se sont constituées en intercommunalité (résultat d'un projet de coopération bilatérale institutionnelle). La constitution de la province rend possible l'intercommunalité avec un objectif de développement local.</p> <p>Premier objectif : traitement des déchets solides</p> <p>Deuxième objectif : gestion des ressources hydriques</p>
Description d'une expérience en particulier : quelle était la situation initiale ? en quoi l'association intercommunale a-t-elle permis une amélioration de cette situation ? quelles ont été les difficultés rencontrées dans le gestion intercommunale ?
<p>Situation initiale : les municipalités partagent des problématiques (1^e problématique : les déchets) mais n'arrivent pas à accomplir des projets ensemble sans un cadre qui oriente ou planifie ces projets, et qui n'ont pas les ressources pour répondre à ces problèmes.</p>
Coopération décentralisée : quelles expériences en coopération décentralisée avez-vous ? avec quel pays et quelle collectivité locale ? envisagez-vous de développer de nouvelles coopérations ? spécifier le pays et les domaines d'intérêt. Avez-vous d'autres formes de coopération ?
<p>Coopération qui a débuté sous la forme d'une coopération bilatérale avec la France et qui s'est transformée en coopération décentralisée avec le Conseil Général des Hautes-Pyrénées.</p> <p>Première intermunicipalité : 3 municipalités (projets qui a commencé en 2004)</p> <p>Aujourd'hui : 8 municipalités</p>
L'intervenant : description rapide de ses fonctions au sein de la structure
<p>Chargée de mission pour le Conseil Général des Hautes-Pyrénées, elle travaille directement pour le directeur du gouvernement local à la direction générale des services (thèmes transversaux comme audit interne, coopération).</p> <p>Responsable de ce projet de coopération avec le Comité de Cuenca (assesseur de coopération il y a 3 ans pour la constitution de la première intercommunalité avec les 3 premières municipalités).</p>



6.- Association des Municipalités de la Province de Chiloé

Antécédents de la structure			
Nom de l'intercommunalité		Modèle d'intercommunalité : National/ Régional/ Provincial/ Autre	
Association des Municipalités de la Province de Chiloé		Intercommunal, à caractère provincial	
Situation géographique			
Pays		Région	Province
CHILI		Los Lagos	Chiloé
Possède une personnalité juridique comme telle		Année de formation	N° de communes affiliées et n° d'habitants
Oui	Non	2002	10 Communes 139 000 habitants
	X		
Axes stratégiques d'action de la structure sur son territoire:			
Développement social, urbain, économique et institutionnel, santé, éducation, services à la communauté, environnement.			
Nom et Prénom des participants:			eMail:
Carlos Gómez Miranda			cgomez@surnet.cl
Objectif de la présentation			
Transports	Environnement		Développement local
			Renforcement de la gestion par le développement local.
Bref descriptif de l'expérience à présenter:			
<p>Les municipalités de Chiloé ont affronté de plusieurs formes le développement productif et le développement économique local (DEL). Depuis 2001 il y a eu divers efforts pour que chaque municipalité compte une structure propre, et pour ensuite avoir les ressources nécessaires pour gérer ces divers objectifs. L'intercommunalité, produit d'un cabinet de conseil de renforcement institutionnel, a constitué un réseau intercommunal avec des professionnels et des techniciens chargés des bureaux, unités, départements ou directions dans les différentes municipalités et en lien avec le développement productif ou le DEL. Cette présentation rend compte du diagnostic et de la Planification Stratégique à réaliser.</p>			



Information détaillée:

Le territoire : description de ses caractéristiques (territoire rural, urbain, mixte) et défis que cela pose pour en gérer le développement.

Chiloé, situé dans la zone australe du Chili, comprend la seconde plus grande île d'Amérique du Sud et un archipel de 40 îles plus petites, dont 35 sont habitées. Administrativement, cet archipel est une des 5 provinces de la région des Lacs et est constitué de 10 municipalités importantes, dont 3 se situent sur les îles plus petites. Du total de ses 154 166 habitants, 56% habitent en zones urbaines et 44% en zones rurales, le pourcentage variant suivant les communes. On accède à la province depuis le continent grâce à un système d'embarcation sur le Canal de Chacao, avec une distance de 2 000 nautiques et un temps de traversée variant entre 40 et 50 minutes.

De plus, il existe un système précaire de traversée pour les îles Lemuy et Quinchao ; pour le reste des îles habitées, l'accès s'y effectue par voie maritime dans de petites embarcations. Chiloé se distingue du reste du territoire national par le caractère unitaire de la province, en lien avec sa richesse culturelle (langage, folklore, mythologie, gastronomie) et son histoire.

Le caractère religieux de l'Archipel vient de l'installation des missions jésuites et franciscaines du temps de la colonie, laissant ainsi un riche patrimoine architectural (plus de 200 églises, dont 16 sont classées patrimoine de l'humanité) et des traditions comme la Fête de Nazareno de Caguach. En ce qui concerne l'aspect économique, les habitants de Chiloé vivaient de l'agriculture et pêche de subsistance, ils étaient les principaux producteurs de pommes de terre, d'avoine, et éleveurs d'ovins, de bovins et de porcins. A partir des années 80, avec l'ouverture économique du pays, l'aquaculture a commencé à se développer avec l'industrie du saumon et plus récemment la collecte d'algues.

DEFIS :

Dans la synthèse précédente, on entrevoit les points forts et les difficultés que doit affronter l'Association des 10 communes. Chiloé est un territoire homogène qui partage son histoire, sa culture, sa vocation productive et sa problématique socio-économique, mais, malgré l'existence de tous ces éléments communs, l'intégration associative reste difficile. À partir de ce défi est née l'Association des Municipalités de la Province de Chiloé, avec l'objectif d'aborder, avec une vision territoriale, les problèmes communs.



L'intercommunalité : forme juridique, les compétences obligatoires ou optionnelles, et les domaines d'intervention prioritaires. Origine de l'intercommunalité et objectifs initiaux. A quels besoins ou problèmes locaux répond-elle ?

L'Association des Municipalités de la Province de Chiloé est née en 1996, produit de la nécessité d'aborder des thèmes qui étaient communs à la Province et qu'il était difficile de résoudre individuellement. En 1998, l'Association fut consolidée, mais c'est seulement en 2004 qu'ont été approuvés les statuts qui la régissent.

Elle est constituée des 10 municipalités qui composent la province, elle est régie par un Accord signé par tous les maires et par les dispositions de la Loi N° 18.695, organique constitutionnelle des Municipalités. N'ayant pas de personnalité juridique propre, on utilise celle de la Municipalité administratrice qui correspond à celle du maire élu comme président pour une période 4 ans.

L'association des Municipalités est composée d'un Directoire (3 maires et 6 conseillers), d'un Conseil des maires et d'un Conseil des conseillers. De plus, il y a un Comité technique composé de 10 fonctionnaires municipaux désignés par leurs propres maires.

L'association a un statut général qui fut approuvé par les 10 conseils municipaux de la province, et qui a, parmi ses objectifs :

- L'entretien des services communs
- Le renforcement des instruments de gestion
- La réalisation de programmes en lien avec la protection de l'environnement, le tourisme, l'éducation, la santé, etc.
- La formation et le perfectionnement du personnel municipal
- La coordination avec les institutions nationales ou internationales afin d'améliorer le fonctionnement municipal
- La formation des autorités municipales
- Exécuter des actions et programmes dans le but de promouvoir le développement local.
- La représentation politique devant les autorités provinciales, régionales et nationales des intérêts des municipalités

Description d'une expérience en particulier : quelle était la situation initiale ? en quoi l'association intercommunale a-t-elle permis une amélioration de cette situation ? quelles ont été les difficultés rencontrées dans la gestion intercommunale ?

Coopération décentralisée : quelles expériences en coopération décentralisée avez-vous ? avec quel pays et quelle collectivité locale ? envisagez-vous de développer de nouvelles coopérations ? spécifier le pays et les domaines d'intérêt. Avez-vous d'autres formes de coopération ?

Pour le moment l'Association des Municipalités de la Province de Chiloé maintient ses relations avec le Conseil général du Finistère dans le cadre d'un programme de coopération décentralisée depuis 2002 (dans le passé avec d'autres pays).



L'intervenant : description rapide de ses fonctions au sein de l'intercommunalité

L'intervenant est le Maire de Queilen, qui a été élu par ses pairs comme Président de l'Association des Municipalités de la Province de Chiloé en août 2005, pour une période de 4 ans.

En tant que Président de l'Association, il dirige l'institution à travers un Directoire, conseillé par un Comité technique. Il préside également le Conseil des Maires de la province qui analyse et décide des domaines propres des compétences à sa charge.

Comme président de l'Association, il lui revient de la représenter et de parler en son nom devant les institutions publiques et privées dans le contexte national et international.



7.- Conseil Général du Finistère

Antécédents de la structure			
Nom de la structure		Modèle de la structure : National/ Régional/ Provincial /Autre	
Conseil Général du Finistère		Gouvernement local départemental	
Situation géographique :			
Pays	Région	Province	
France	Bretagne	Finistère	
Possède une personnalité juridique comme telle		Année de formation	N° de communes affiliées et N° d'habitants
Oui	Non	283 communes, groupées, dans la majorité des cas, en intercommunalité	
X			
Axes stratégiques d'action de la structure sur son territoire :			
<p>Les compétences des gouvernements départementaux et régionaux sont définies par la loi de décentralisation de 1982. On distingue compétences obligatoires et compétences facultatives :</p> <p>Dans le cas des gouvernements départementaux, les compétences obligatoires sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ l'action sociale (appui aux familles, handicapés, troisième âge...)- Ce secteur absorbe plus de la moitié du budget ➤ l'éducation (infrastructures des collèges publics, transports scolaires, formation) ; ➤ les infrastructures de communication (routes, ports...) <p>les compétences facultatives sont, dans le cas du Finistère, l'animation économique (compétence dans laquelle prédomine l'action régionale), la culture et la coopération décentralisée.</p>			
Nom et prénom des participants :		eMail:	
Jean-Luc Fichet		jean-luc.fichet@wanadoo.fr	
Objectif de la présentation			
Transports	Environnement	Développement local	
		X (et coopération décentralisée)	
Bref descriptif de l'expérience à présenter :			
<p>Le Conseil Général du Finistère entretient des relations avec la province de Chiloé dans le cadre d'un programme de coopération décentralisée depuis 2002. Cette coopération décentralisée s'appuie sur la loi de coopération décentralisée de 1992 et répond à la Charte de la coopération décentralisée. Le programme de coopération Finistère-Chiloé développe des activités autour des thématiques d'appui institutionnel, de développement durable des territoires côtiers, tourisme rural et formation professionnelle. La présentation se chargera d'exposer un exemple de projet de développement local : la route côtière intérieure de Chiloé.</p>			



Information détaillée:

Le territoire : description de ses caractéristiques (territoire rural, urbain, mixte) et défis que cela pose pour en gérer le développement.
L'intercommunalité : forme juridique, les compétences obligatoires ou optionnelles, et els domaines d'intervention prioritaires. Origine de l'intercommunalité et objectifs initiaux. À quels besoins ou problèmes locaux répond-elle ?
Description d'une expérience en particulier : quelle était la situation initiale ? en quoi l'association intercommunale a-t-elle permis une amélioration de cette situation ? quelles ont été les difficultés rencontrées dans la gestion intercommunale ?
La présentation spécifiera comme un projet intégré dans un programme de coopération permet d'outrepasser les expériences développées dans le Finistère en matière de développement touristique (route touristique).
Coopération décentralisée : quelles expériences en coopération décentralisée avez-vous ? avec quel pays et quelle collectivité locale ? envisagez-vous de développer de nouvelles coopération ? spécifier le pays et les domaines d'intérêt. Avez-vous d'autres formes de coopération ?
L'intervenant : description rapide de ses fonctions au sein de la structure
Jean-Luc Fichet, Vice-Président du Conseil Général de Finistère, chargé du développement économique. Maire de Lanmeur.



I. Municipalidad de Queilen



8.- Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes

Nom de la structure	
Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes	
Communes associées	Modèle d'intercommunalité
Tarbes, Aureilhan, Bordères- sur- l'Echez, Bours, Ibos, Laloubère, Odos, Orleix, Salles-Adour, Sarrouilles, Séméac, Soues	Communauté d'Agglomération
Situation géographique	
Sud-Ouest de la France à 150 Km à l'ouest de Toulouse et à 40 km de Pau.	
Compétences de l'intercommunalité :	
Développement Economique, Transports, Environnement : collecte et traitement des déchets, Politique de la Ville, Habitat social, Equipements sportifs et culturels, Gestion des Gens du voyage, Université	
Nom et prénom du participant:	Mail:
Daniel FROSSARD 9, rue de Bernis 65420 IBOS France	daniel-frossard@wanadoo.fr
Thème de la présentation :	
Le rôle de l'intercommunalité dans la gestion et le traitement des déchets et l'Environnement	
Bref Descriptif de l'expérience à présenter :	
<p>La collecte et le traitement des déchets ont été au centre des préoccupations des élus de l'agglomération tarbaise depuis très longtemps. Les élus de la périphérie de la ville centre, Tarbes ont très vite senti la nécessité de se regrouper pour assurer ce service dans de meilleures conditions à leurs administrés. En 1973, 6 communes de l'agglomération se sont regroupées en intercommunalité pour traiter ce problème. Dans les années qui ont suivi, de nombreuses autres communes ont adhéré à ce groupement intercommunal.</p> <p>La communauté d'agglomération du Grand Tarbes a été créée en 2001. À cette date, les communes membres sont toutes adhérentes à l'EPCI créé en 1973 pour le service de collecte et de traitement des déchets ménagers sauf la ville de Tarbes qui assure elle même ce service.</p> <p>Nous avons donc créé en 2003, un nouvel établissement intercommunal dénommé « SYMAT » regroupant les 31 communes membres de l'ancien EPCI créé en 1973 et la Ville de TARBES. L'objet de ce nouvel EPCI étant « La collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés »</p> <p>En 2005, ce nouvel EPCI « SYMAT » a décidé de déléguer la compétence « traitement et valorisation des déchets » à un autre EPCI dénommé « SMTA » qui regroupe outre le « SYMAT » 4 autres EPCI du département.</p> <p>En 2008, tous les syndicats de traitement se sont regroupés pour former un syndicat départemental unique de traitement et de valorisation des déchets : le S.M.T.D. 65</p>	



Information détaillée :

Le Territoire: Description de ses caractéristiques (territoire rural, urbain, mixte) et défis que cela pose pour en gérer le développement.
Territoire urbain d'un département composé de montagnes au sud et de plaine au nord. La Communauté d'agglomération du Grand Tarbes est située dans la zone des plaines.
L'intercommunalité : forme juridique, les compétences obligatoires optionnelles et domaines d'intervention prioritaires. Origine de l'intercommunalité et objectifs initiaux. À quels besoins ou problèmes locaux répond-elle ?
Compétence obligatoires : Développement économique, Politique de la ville, Transports et Aménagement de l'espace SCOT (Schéma de cohérence territoriale). Compétences optionnelles : Habitat Social, Environnement : Collecte et traitement des déchets, Gestion de Gens du voyage, Université, Equipements sportifs et culturels d'intérêt communautaire : Piscines, Maison de l'escrime, Maison des Arts Martiaux, Hippodrome, Bibliothèques, Ecoles de musique. Objectifs originaux : Assurer à l'agglomération un développement économique plus que jamais nécessaire sur un territoire fortement sinistré par la désindustrialisation : 10 000 emplois disparus en 20 ans dans trois établissements de l'agglomération (GIAT : industrie de l'armement, Alstom dans l'industrie du transport ferroviaire et Hugues Thool dans le matériel de forage pétrolier)
Description d'une expérience en particulier : Quelle était la situation initiale ? En quoi l'association intercommunale a-t-elle permis une amélioration de cette situation originale ? Quelles ont été les difficultés rencontrées dans la gestion intercommunale ?
Dans le domaine du développement économique : Ni la ville de Tarbes, ni les communes de l'agglomération ne disposaient de réserves foncières. Une entreprise qui souhaitait s'installer sur le territoire ne trouvait pas de terrain. Aujourd'hui, trois zones d'activité sont en cours de création à l'ouest de l'agglomération pour 60 ha, à l'est pour 100 ha et au nord pour 50 ha. 30 ha de terrains sont à ce jour commercialisés. Les projets portés par la Communauté d'Agglomération prennent en compte l'intérêt général des administrés et sont d'une dimension supérieure à ceux qu'auraient pu porter individuellement les communes membres. Le regroupement intercommunal a permis de rassembler des moyens. L'organisme intercommunal a mis en place des services spécialisés pour les études, le montage des dossiers, le suivi technique et les recherches de financement. Des subventions ont pu être obtenues auprès des autres collectivités : Union Européenne, Etat, Région d'autant plus facilement que les dossiers sont techniquement bien préparés. Ces observations sont également valables dans le domaine du logement social où les besoins sont eux aussi loin d'être satisfaits. L'agglomération tarbaise est en train de mener une Opération de Renouvellement Urbain qui touche



bien sûr la ville centre de Tarbes mais aussi des communes de l'agglomération.

Le niveau intercommunal facilite grandement la progression de ces politiques.

Un autre problème important était celui de la centralité des charges. Les grands équipements publics structurants étaient situés dans la ville centre qui en supportait seule les charges.

Par manque d'espace disponible, les entreprises s'installaient en périphérie et il en résultait une perte importante de fiscalité pour la ville.

Difficultés rencontrées dans la gestion intercommunale :

- Difficulté de travailler ensemble sans bien se connaître. Une des premières nécessités : Apprendre à travailler ensemble.
- Savoir dépasser les intérêts particuliers de sa commune au profit de l'intérêt général de l'ensemble des administrés de la collectivité intercommunale.
- Le transfert des grands équipements structurants, objectif important de l'intercommunalité ne se fait pas sans difficulté par crainte de perte de pouvoir des élus en place.

Coopération décentralisée : Quelle expérience en coopération décentralisée avez-vous ? avec quel pays et quelle collectivité locale? Envisagez vous développer de nouvelles coopérations? Spécifier le pays et les domaines d'intérêt. Avez-vous d'autres formes de coopération ?

- Coopération décentralisée avec le Sri Lanka : Suite au Tsunami qui a frappé plusieurs Pays d'Asie en décembre 2004, le Conseil Général des Hautes-Pyrénées a apporté une aide au Sri Lanka dans le cadre d'une coopération décentralisée. J'ai participé en 2005 à une mission dans ce Pays avec des élus et des techniciens pour choisir le type d'action le mieux adapté et les moyens les plus rapides et les plus efficaces d'intervention. Nous avons choisi d'intervenir pour le rééquipement d'un hôpital au sud du Pays, d'un établissement d'accueil pour personnes âgées et enfants handicapés. Par ailleurs, une coopération avec plusieurs collègues a été engagée en leur fournissant des équipements informatiques et des échanges entre ces collègues et des collègues des Hautes-Pyrénées sont aujourd'hui en cours.
- Expérience d'échanges à travers un programme INTERREG au Portugal (Programme réalisé dans le cadre de l'Union Européenne) menée par la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes sur l'aménagement des berges d'une rivière. Cette expérience nous a permis de travailler sur un programme identique réalisé dans le sud du Portugal. Ce programme a été entrepris en 2003 et est aujourd'hui achevé. Les Portugais sont venus à Tarbes et nous nous sommes rendus chez eux pour confronter nos méthodes de travail et nos structures administratives.
- J'ai participé en novembre 2007 à une mission dans le cadre de la coopération décentralisée en Slovaquie sur le thème de l'intercommunalité en matière de développement local. Nous avons surtout procédé à un échange d'expérience en matière de montage de dossier et de pratique administrative
- Je disais en septembre 2006 à Montevideo qu'un partenariat pourrait être envisagé avec des intercommunalités latino-américaines sur le thème du « Traitement des déchets »



- Aujourd'hui, la réflexion a progressé au niveau du Département des Hautes-Pyrénées Un syndicat départemental de traitement des ordures ménagères a été créé. Il a été acté que la solution de l'incinération ne serait pas retenue. Reste à poursuivre la réflexion sur les solutions alternatives : l'enfouissement, le compostage, la méthanisation ?
- Quelle solution présente les meilleures garanties : environnementales, financières, économiques ?
-
- Dernièrement, une délégation d'élus mexicains est venue nous rendre visite. Une visite d'élus des Pays du cône sud serait intéressante.

L'intervenant : Fonctions au sein de l'intercommunalité. Expériences diverses

- J'exerce la fonction de 1er Vice Président de la Communauté d'Agglomération.
- Le Président, Jean GLAVANY, Député des Hautes-Pyrénées et ancien Ministre de l'Agriculture, est élu de la commune d'Aureilhan.
- Le Maire de Tarbes, Ville Centre de l'Agglomération est de sensibilité politique opposée à celle de la majorité de la communauté.
- Après des débuts difficiles, nous avons appris à travailler ensemble et force est de constater qu'avec le temps de nombreux dossiers ont pu avancer. Cela implique de la part de chacun des partenaires un minimum de souplesse et surtout de savoir faire passer l'intérêt général des administrés avant les intérêts particuliers de chaque commune.
- Une expérience m'a particulièrement marqué : ma commune est très concernée par le stationnement illicite des gens du voyage. La communauté d'agglomération du Grand Tarbes a pris à son compte la compétence en ce domaine. 5 aires de stationnement sont à ce jour en service. 2 autres en cours de réalisation. Le sujet des gens du voyage est un sujet très sensible dans nos populations. Il n'aurait jamais pu être traité au niveau communal. Il l'a été efficacement au niveau de la communauté d'agglomération.
- Enfin, une réflexion a été engagée au sein de la communauté d'agglomération sur le transfert de la compétence « Eau potable, Assainissement ». Il y a un an, la ville de Tarbes était encore totalement opposée à ce transfert. Aujourd'hui, une étude de faisabilité est en cours et les négociations sont en bonne voie pour un transfert de cette compétence en 2008.

Aujourd'hui, la Communauté d'agglomération est engagée sur un agenda 21 . Un diagnostic a été dressé. Les futurs investissements de la Communauté seront tous guidés par ce diagnostic et permettront aux futures actions qui seront menées de s'inscrire totalement dans le cadre du développement durable. Qu'il s'agisse du développement des services à la personne ou de l'Environnement par la mise en œuvre d'un plan de déplacement urbain qui fera une grande place aux déplacements doux pour lutter contre l'émission de gaz à effet de serre et favoriser les économies d'énergie notamment dans la gestion du patrimoine immobilier de la Communauté et dans les constructions de nouveaux bâtiments .